

ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE



PROTÉGER CE QUI COMPTE LE PLUS
POUR MOI :

MA FAMILLE

Crédit  Mutuel

Je protège mes proches des conséquences financières liées aux accidents de la vie privée

1 FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT DE LA VIE PRIVÉE⁽¹⁾

**JUSQU'À 2 000 000 €
EN CAS D'INVALIDITÉ PERMANENTE OU DE DÉCÈS
SUITE À UN ACCIDENT⁽¹⁾**

ACCIDENTS SURVENUS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Jardinage, bricolage, sport...

ACCIDENTS MÉDICAUX

Erreur de diagnostic ou de choix thérapeutique.

AGRESSIONS

Crime, vol avec violence ou attentats.

CATASTROPHES NATURELLES OU TECHNOLOGIQUES

Inondation, déraillement d'un train...

ACCIDENTS DOMESTIQUES

Chutes, brûlures.

⊕ LE PLUS

J'assure toute ma famille grâce à un seul et même contrat, avec un tarif adapté.

TÉMOIGNAGE



J'ai l'esprit tranquille grâce au contrat Assurance Accidents de la Vie.

Protéger mes proches est une vraie préoccupation pour moi. Avec le contrat Assurance Accidents de la Vie du Crédit Mutuel, toute ma famille est protégée en cas d'accident de la vie privée.

Serge, 49 ans.

⁽¹⁾ Selon modalités contractuelles.

2 DES GARANTIES ESSENTIELLES

SANS INVALIDITÉ

■ Une prise en charge des blessures graves, même sans invalidité :

- Indemnité hospitalière ⁽²⁾,
- Indemnité journalière ⁽³⁾,
- Indemnité du préjudice esthétique permanent et des souffrances endurées ⁽⁴⁾.

INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE DÈS 1%

■ Indemnisation des préjudices personnels :

- Préjudice d'agrément (ne plus pouvoir effectuer les mêmes loisirs qu'auparavant).

■ Prise en charge des frais médicaux (jusqu'à 2 500 €), hors hospitalisation, après remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire.

INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE > 10%

■ Indemnisation des préjudices économiques :

- Déficit fonctionnel permanent,
- Incidence économique (perte de revenus),
- Nécessité d'une tierce personne (assistance à domicile),
- Aménagement de l'habitat et du véhicule.

DÉCÈS ACCIDENTEL

Versement d'un capital indemnisant les préjudices moraux et économiques de ma famille, dont les frais funéraires (jusqu'à 7500 €).

3 UNE ASSISTANCE MÉDICALE ET PSYCHOLOGIQUE ⁽⁵⁾



Garde malade, aide-ménagère, garde des enfants en cas d'hospitalisation d'un parent.



Soutien pédagogique de l'enfant bénéficiaire suite à une immobilisation.



Aide au retour à la vie professionnelle.



Rapatriement des blessés ou du corps en cas de décès.

⁽²⁾ Montant forfaitaire de 30 € pour une hospitalisation de plus de 2 jours, dès le 1^{er} jour, avec un maximum de 90 jours.

⁽³⁾ Montant forfaitaire de 30 € sur 60 jours maximum avec franchise de 30 jours.

⁽⁴⁾ Prise en charge du préjudice esthétique et de la souffrance endurée si le préjudice esthétique est ≥ 4 sur 7.

Voir modalités contractuelles auprès d'un conseiller du Crédit Mutuel Nord Europe.

⁽⁵⁾ Selon modalités contractuelles.

EN CONTACT AVEC MA BANQUE

7J/7 - 24H/24H



En agence, auprès de nos conseillers qui se tiennent à votre disposition pour toute information.



Rendez-vous sur **cmne.fr** pour un maximum de services en un clic.



0 820 047 047 Service 0,12 € / min
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi jusqu'à 17h.



Votre banque en poche
grâce à l'application Crédit Mutuel.



Sur les réseaux sociaux,
vous avez tout à y gagner (jeux, actus, conseils...).



C'est nouveau : le rendez-vous vidéo.
Parlez-en à votre conseiller.

Crédit  Mutuel

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe, Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - RCS Lille Métropole 320 342 264 - TVA intracommunautaire FR 80 320 342 264 - ORIAS n° 07 003 758 - Siège social : 4, Place Richebé 59000 Lille - Mentions légales : www.cmne.fr

Les caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national des intermédiaires d'assurance sous le numéro 07 003 758, consultable sur www.orias.fr et contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4, place de Budapest CS 92459, 75436 Paris cedex 09. Elles proposent des contrats d'assurances des ACM VIE SA, ACM IARD SA et d'ACM VIE SAM, entreprises régies par le Code des assurances. Contrats souscrits auprès d'ACM IARD SA, entreprise régie par le code des assurances.

